



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION
COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 25 juin 2025

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

NEUILLY SUR MARNE SFC (National 3), JA DRANCY (National 3), CPB BREQUIGNY RENNES (D3 Féminine) et THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (National 3).

DECISION : Accepte le budget en l'état.



SO CHATELLERAULT (National 3), AS JURA DOLOIS (National 3), US PAYS DE CASSEL (National 3), AG CAEN (National 3), US VIMY (National 3) et LOUHANS CUISEAUX FC (National 3).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.



SAINT MAUR VGA FOOT FEMININ (Régional 1 Féminine), ES MOLSHEIM ERNOLSHEIM (Régional 1 Féminine) et AS CHATENOY LE ROYAL (Régional 1 Féminine).

DECISION : Autorisation accession en D3 Féminine et encadrement de la masse salariale.



SAG CESTAS (Régional 1), FC CHALON (Régional 1), TARBES PF (Régional 1) et US FEURS (Régional 1).

DECISION : Autorisation accession en National 3 et encadrement de la masse salariale.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



NICE FUTSAL CLUB (D2 Futsal).

DECISION : Autorisation accession en D1 Futsal et encadrement de la masse salariale.



AS SAINT JACQUES (Régional 1 Futsal) et EMPIRE 66 PERPIGNAN FUTSAL (Régional 1 Futsal).

DECISION : Autorisation accession en D2 Futsal et encadrement de la masse salariale.



FC MULHOUSE (Régional 1) et ARTISTES FUTSAL (Régional 1 Futsal).

DECISION : Sursis à statuer.

